

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mars 2022

Convocation : 07 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, **le onze mars à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Valérie GOUSSOT, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVault.

Absents : Stéphane SAUTEREL, Yaniq PINEL.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **ADJOINT AU MAIRE**

Suite à la démission de M. Pierre COLAS, aucun candidat ne se présente au poste de 1^{er} adjoint. En conséquence, il est décidé de limiter à un seul le nombre de poste d'adjoint.

2) **FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE SAINTE CHANTAL - AVALLON**

La décision est reportée à une date ultérieure.

3) **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DE BUDGET**

Le conseil autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, afin de pouvoir régler le solde de la facture relative aux travaux de renouvellement de la conduite de refoulement Armance-Montoy, d'un montant de 9 100 €.

4) **MISE EN ŒUVRE DE LA COMPTABILITE M57 A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2023**

Suite à un accord de principe par anticipation du comptable, la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal de la commune.

5) **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE 2020**

Le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

6) **REGIME INDEMNITAIRE**

Le conseil actualise le régime indemnitaire mis en place en 2020 et l'étend aux agents contractuels.

7) **ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Le conseil accepte l'encaissement d'un chèque de 192.78 € émis par la SARL SECULA correspondant à la vente de ferraille.

8) **DEMANDE DE M. Laurent JEANNIN POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUR UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL**

Le maire expose au conseil municipal une demande de Monsieur Laurent Jeannin qui envisage la création d'une installation d'assainissement individuel pour sa propriété. Cette installation serait sur la partie du chemin rural de Saint Roch desservant la parcelle A 306, située au droit de la parcelle A 321 ;

Une convention de servitude sera établie. Le bénéficiaire de cette servitude devra fournir toutes les informations sur le type de réalisation qui devra laisser le libre accès à toutes types de véhicules sur la parcelle A 306.

le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Un nouveau locataire est arrivé dans le logement communal au-dessus de la mairie (T3).
- Le conseil départemental a installé un comptage des vitesses sur la RD958 (Chemin de St Roch) dans le cadre de l'étude de solutions pour le ralentissement des véhicules.

La séance est levée à 21 heures 20.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 avril 2022

Convocation : 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVAUULT, Stéphane SAUTEREL

Absents excusés : Yaniq PINEL (donne pouvoir à Brigitte PINEL), Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 de la commune.

3) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du service de l'eau.

5) **VOTE DES SUBVENTIONS 2021**

Le conseil municipal vote l'octroi des subventions suivantes :

- Club culture et loisirs : 500 €
- Centre social intercommunal de Lormes : 150 €
- Les Amis de l'Hôpital : 100 €
- Les Nuits musicales de Bazoches : 1 700 €
- Les PEP 58 : 25 €
- Office national des Anciens Combattants : 40 €

6) **PROJET CAMILLE PERRIER (ERASMUS)**

Le conseil municipal décide d'accorder une aide de cent euros à Camille Perrier pour soutenir son initiative d'intégrer le programme Erasmus afin de réaliser un stage à l'étranger.

7) **VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022**

La taxe d'habitation :

Cette année voit la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commune se verra transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué sur son territoire.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par la commune.

Pour l'année 2022, le conseil municipal maintient les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 34.05 % (dont le taux départemental de 23.90 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 20.44 %
- CFE : 13.75 % (cotisation foncière des entreprises)

8) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | 183 722.01 € | 183 722.01 € |
| Section d'investissement | 113 560.25 € | 113 560.25 € |
| TOTAL | 297 282.26 € | 297 282.26 € |

9) **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU SERVICE EAU**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif arrêté comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 50 804.00 € | 50 804.00 € |
| Section d'investissement | 218 849.28 € | 218 849.28 € |
| TOTAL | 269 653.28 € | 269 653.28 € |

10) **SERVICE D'EAU : REGIME DE PROVISION**

Le conseil municipal, en concertation avec le comptable, décide de constituer des provisions à compter de 2022 pour des créances douteuses et d'inscrire pour cette année la somme de 168.22 €. Le montant des provisions sera actualisé annuellement.

11) **PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF DES VIANDES DU NIVERNAIS**

Afin de soutenir la réouverture de l'abattoir, le conseil municipal décide la prise d'une part sociale auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif des Viandes du Nivernais. Le montant d'une part sociale est fixé à 500 €.

12) **FRAIS DE SCOLARITE ECOLE SAINTE CHANTAL AVALLON**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 5 voix pour et 4 voix contre, de régler la somme de 4 168 € à l'école Sainte Chantal (école privée sous contrat d'association avec l'Etat). Cette somme correspond aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2020-2021 et concerne 3 enfants.

En conséquence, la délibération n° 2020/décembre/052 du 09/12/2020, répondant à la demande Mme Perrier et M. Blain est annulée.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2022

Convocation : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt mai à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL.

Absents excusés : Yaniq PINEL (donne pouvoir à Brigitte PINEL), Bertrand DELAVault

Absents : Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **REMPLACEMENT DE PIERRE COLAS AU SEIN DES DIFFERENTS COMMISSIONS AUXQUELLES IL PARTICIPAIT**

Mme Florence CHAPUIS est élue membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

M. Robert SAUTEREL est élu référent auprès de la gendarmerie.

M. Serge AUBRY est élu titulaire auprès du GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – contrat Cure/Yonne).

2) **ACUATLISATION DU RIFSEEP**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel a été mis en place pour les fonctionnaires territoriaux en 2020. Accord à l'unanimité du conseil pour l'étendre aux agent non titulaires.

3) **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU**

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du PLU. Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi-jeudi de 14h à 17h).

4) **DECISION MODIFICATIVE POUR INCORPORER L'ACHAT DE LA POMPE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Afin de pouvoir régler la dépense relative à l'achat de la pompe doseuse (service eau) il est nécessaire de diminuer les crédits prévus en dépenses imprévues afin d'approvisionner l'opération « pompe doseuse » en investissement, d'un montant de 280 €. (Le montant prévu au budget était de 2000 €, il manquait 280 € afin de pouvoir régler la facture).

5) **DECISION MODIFICATIVE : PAIEMENT AUDIT ENERGETIQUE (Convention avec le SIEEEN de 2015)**

Une convention avec le SIEEEN d'une durée de 5 ans avait été passée avec le SIEEEN pour l'audit énergétique des bâtiments communaux. Afin de payer la facture il est nécessaire de diminuer les crédits prévus en dépenses imprévues afin d'approvisionner l'opération « audit énergétique » en investissement d'un montant de 2 493.58 €. Il est rappelé que cette opération est subventionnée à hauteur de 1 290.29 €.

Dans la continuité, le conseil décide d'adhérer à la compétence « maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » auprès du SIEEEN.

6) **REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE ET ORANGE**

Le montant de la redevance 2022 due par Enedis pour l'occupation du domaine public est fixé à 221 €.

Le montant de la redevance 2022 due par Orange pour l'occupation du domaine public est fixé à 935 €

7) **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE ENFANTS DELAVault**

Le transport scolaire est une compétence de la Région. Afin d'accompagner les parents dans ce dossier, un courrier sera fait conjointement avec le maire de Domecy-sur-Cure auprès de l'unité territoriale de la Nièvre de la Région Bourgogne Franche-Comté afin qu'ils reviennent sur leur décision de facturer le transport scolaire.

8) **MOTION SANTE**

Une motion santé est prise afin demander un plan d'urgence sanitaire pour la Nièvre, des moyens humains et financiers et des mesures pour l'installation de professionnels de santé.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion publique est envisagée pour présenter les travaux de restauration l'église.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2022

Convocation : 17 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-quatre juin à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVault, Stéphane SAUTEREL

Absent excusé : Yaniq PINEL

Absente : Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Coupes de l'exercice 2023

1) **DÉLÉGATION DE SIGNATURE À UN ÉLU REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE LORMES AU SEIN DU COMITÉ LOCAL D'EMPLOI DES PORTES DU MORVAN**

Dans le cadre de l'habilitation du territoire pour bénéficier de l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », l'entreprise à but d'emploi (EBE) va ouvrir dans les prochains mois et il est nécessaire de signer les conventions rapidement. Pour des raisons de facilité, le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation à un élu représentant la commune de Lormes au sein du Comité Local d'Emploi des Portes du Morvan pour la signature des deux conventions conditionnant l'ouverture de l'EBE des Portes du Morvan.

2) **MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES**

Le 1^{er} juillet 2022, la réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements entrera en vigueur. Celle-ci a notamment pour ambition de simplifier et moderniser les règles en la matière.

Le conseil municipal, souhaitant maintenir une continuité dans la modalité de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé des actes, décide, à l'unanimité, de la publicité par affichage sur les panneaux dédiés sur le territoire de la commune, ainsi que sur le site de la commune en format dématérialisé (<https://bazoches.net/>).

3) **ETUDE SÉCURITÉ DE LA TRAVERSÉE DU BOURG SUR LA RD 958**

Le maire expose au conseil municipal que suite aux mesures de vitesse réalisées à sa demande sur la RD 958 en agglomération de Bazoches, il s'avère que les résultats mettent en évidence des vitesses élevées, avec un très faible respect du 50 km/h règlementairement imposé par le classement en agglomération. (Taux du respect des usagers du 50 km/h : 10 %).

Malgré la présence de radars pédagogiques et de priorités à droite, il semble nécessaire de réfléchir à sécuriser la traversée du bourg.

Après avoir écouté cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal (à 7 voix pour et 1 abstention) autorise le Maire à demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Nièvre Ingénierie.

Le coût estimatif de la maîtrise d'ouvrage serait de deux mille euros (25 heures à 80 €) ; et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette étude pour la sécurisation de la traversée du bourg.

4) **COUPES DE L'EXERCICE 2023**

Le conseil municipal demande à l'ONF le martelage de la parcelle B21.3 (0.56 ha) en 2023 et la mise en vente des produits martelés en bloc et sur pied de la parcelle lors des adjudications en 2023.

Il demande également à l'ONF le martelage de la parcelle C8p (0.3 ha) et la délivrance au profit des affouagistes du taillis et des petites futaies de cette parcelle.

Le partage du bois délivrés et l'exploitation de l'affouage seront placés sous la responsabilité des 3 garants suivants : Monsieur Christian COLOMBA, Monsieur Bertrand OILLAUX, Monsieur David HAUDRECHY.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire fait part du courrier de Yaniq Pinel qui présente sa démission du conseil municipal, suite à son déménagement dans une autre commune.
- 06 juillet : passage du jury du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne pour le fleurissement.
- Feux d'artifice : Une demande est faite à la Préfecture sur la réglementation des tirs de feux d'artifice (discordance entre les données des fabricants et celles de la Préfecture).
Il est rappelé que l'utilisation des feux d'artifice doit être à des heures décentes dans le respect de tous.
- Un « atelier béton » aura lieu début août pour la mise en place de poubelles au carrefour de Neuffontaines, d'un nouveau panneau du Parc Régional du Morvan et de 2 panneaux d'observation photographique du patrimoine (à partir de cartes postales anciennes) réalisés par le Parc.

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2022

Convocation : 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-six juillet à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Absents excusés : Bertrand DELAVault, Stéphane SAUTEREL

Absentes : Valérie GOUSSOT, Brigitte PINEL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Frais de scolarité école de Domecy-sur-Cure

1) DEVIS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ÉGLISE – DEMANDE SUBVENTION DRAC

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'étude préalable pour la restauration de l'église Saint Hilaire, réalisée par Monsieur Buri, architecte, la question conserver de la sacristie nord s'est posée, ayant subi des dégradations suite à un affaissement de sol.

Après présentation du projet aux habitants de la commune, il a été décidé de garder la sacristie nord, qui, de ce fait, nécessite une restauration.

En conséquence, une étude géotechnique est nécessaire en amont de cette restauration, avant dépôt du permis de construire.

Le maire présente un devis estimatif pour le diagnostic géotechnique de l'entreprise Appuisol d'un montant de 5 500 € HT (6 600 € TTC) et un devis de l'entreprise KOGIBA d'un montant de 600 € HT (720 € TTC) concernant l'étude de la structure de reprise des murs qui sera réalisée à réception de l'étude de diagnostic géotechnique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve ces deux devis et autorise le maire à les signer,

Sollicite une subvention auprès de la DRAC au titre de « travaux sur monuments historiques - études »,

Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2) PLAQUES NOMINATIVES COLONNE JARDIN DU SOUVENIR

Le maire informe le conseil municipal que la colonne nominative a été installée sur le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées (communément appelé « jardin du souvenir »), afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de mentionner l'identité des défunts sur des plaques où seront gravés les noms, prénoms, année de naissance, année de décès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fournir les plaques, la gravure et la pose,

Fixe le tarif de la plaque, de la gravure et de la pose, qui sera facturé aux personnes qui souhaiteront installer une plaque, à 180 €.

3) FRAIS DE SCOLARITE ECOLE DOME CY-SUR-CURE

Le maire rappelle au conseil municipal la convention de scolarisation entre la commune de Bazoches et la commune de Domecy-sur-Cure.

La contribution demandée est de 450 euros par an et par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la participation scolaire de 450 euros par enfant.

QUESTIONS DIVERSES

- Un courrier a été fait à M. de Sigalas et Mme Ay à propos des feux d'artifices (sécheresse et horaires) ;
- Il est prévu de revoir le règlement de location de la maison communale ;
- Les horaires de l'éclairage public seront à revoir l'été prochain.

Fin de séance : 20 heures

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 septembre 2022

Convocation : 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-trois septembre à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Stéphane SAUTEREL, Brigitte PINEL.

Absents : Bertrand DELAVault, Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Florence CHAPUIS

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : Demande de M. et Mme Colomba pour la pose d'un candélabre. Demande M. Blain et Mme Perrier pour une tranchée Chemin de Montjoumé.

1) DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET : TRAVAUX D'ISOLATION DES COMBLES DE LA MAISON COMMUNALE

Afin de pouvoir régler la dépense relative aux travaux d'isolation des combles de la maison communale il est nécessaire de diminuer les crédits prévus en dépenses de fonctionnement afin d'approvisionner l'opération « travaux d'isolation des combles de la maison communale » en investissement, d'un montant de 2 246.22 €). Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par le SIEEEN.

2) DEMANDE DE M. ET MME COLOMBA POUR LA POSE D'UN CANDELABRE

Le Maire présente au conseil municipal la demande de M. et Mme COLOMBA qui souhaitent la pose d'un candélabre, estimant ne pas être assez éclairés.

Une demande d'estimation des travaux a donc été transmise au SIEEEN.

Le devis du SIEEEN est d'un montant de 4 740.00 € HT avec une prise en charge de 50 % par le SIEEEN et 50 % par la commune.

Le coût pour la commune serait donc de 2 370.00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse ces travaux d'éclairage public, estimant que la voie publique est suffisamment éclairée, que la volonté actuelle est de limiter les dépenses énergétiques et que cette autorisation constituerait un précédent qui pourrait engendrer d'autres demandes (plusieurs situations analogues existent sur la commune).

3) DEMANDE DE M. BLAIN ET MME PERRIER – TRANCHÉE CHEMIN DE MONTJOMÉ

Le Maire présente au conseil municipal la demande d'autorisation de M. BLAIN et Mme PERRIER pour faire des travaux de traversée de route afin d'installer leur assainissement dans le pré en face de leur habitation. Le revêtement de la voie communale sera remis en état par les demandeurs (béton teinté de noir).

Le conseil accepte ces travaux de traversée.

QUESTIONS DIVERSES

- L'association des Cités de Caractères Bourgogne Franche-Comté propose à ses adhérents une application numérique dédiée au tourisme, téléchargeable sur smartphones et tablettes ; qui propose notamment des parcours virtuels, audio-guides et jeux interactifs. Le conseil municipal est intéressé pour intégrer ce projet.
- Une date en décembre (un dimanche midi) est à définir pour le repas des Aînés (+ 70 ans). Le Relais Vauban fera le repas.
- Le rendez-vous chez le notaire pour la vente de terrain à Monsieur Alain Goussot est prévu le 06 octobre.
- Une étude est mise en route pour rénover les toilettes de la maison communale.
- Étude pour réduire les coûts de l'énergie à l'agence postale.
- Le problème des factures d'eau impayées est évoqué, le maire a autorisé le percepteur à engager des poursuites auprès des personnes qui ne paient pas.
- Petit rappel : la commune met à disposition des résidences secondaires un local pour déposer les sacs poubelles lors du départ de leur résidence. Il est demandé à chacun de respecter cet endroit, ainsi que les consignes de tri. Il a en effet été constaté que ce n'est pas le cas, mais il est évident que ce service, qui est voué à perdurer, ne peut pas, sans l'effort de chacun, continuer ainsi.

Budget participatif nivernais – « le conseil départemental finance votre projet »: le cinéclub de Bazoches a été retenu. Vous pouvez venir voter en mairie ou sur internet (budgetparticipatifnivernais.fr) du 1^{er} au 31 octobre.

Fin de séance : 20 heures

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2022

Convocation : 07 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Stéphane SAUTEREL, Brigitte PINEL, Bertrand DELAVault.

Absente : Valérie GOUSSOT.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Festival « Château Perché »

1) **MISE EN CONFORMITÉ DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS**

Monsieur Delphin, de la Mutuelle Nationale Territoriale est intervenu afin de présenter au conseil la protection sociale pour les agents.

La décision sera étudiée lors d'un prochain conseil.

2) **RÉNOVATION DE L'ÉGLISE**

Le maire présente au conseil municipal le rapport de la société Appuisol en charge du diagnostic géotechnique effectué dans le cadre du constat des désordres affectant l'église, et notamment la sacristie. Le rapport fait ressortir que les désordres sont très anciens et que la sacristie est loin d'être au bord de l'effondrement.

Le maire rappelle au conseil que lors de la réunion publique, qui a eu lieu en juin, afin de les questionner sur l'avenir de la sacristie, une très forte majorité s'est prononcée en faveur de la conservation de cette sacristie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que cet édifice n'a pas bougé depuis plusieurs décennies, prend en compte la volonté des Bazochois de conserver la sacristie qui sera restaurée extérieurement sans intervention sur ses fondations.

3) **DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte 203 - Opération 238 « étude-diagnostic travaux église » de 7 320 € afin de pouvoir régler la dépense.

4) **SUIVI MEDICAL DES AGENTS : MANDAT AU CENTRE DE GESTION**

Le conseil municipal donne mandat au centre de gestion de la fonction publique de la Nièvre pour le suivi médical des agents.

5) **ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE**

Le conseil municipal donne délégation au maire pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

6) **EXTENSION RÉSEAU TERRAIN DE STÉPHANE SAUTEREL**

Le conseil municipal attend l'accord du permis de construire. Il donne délégation au maire pour les extensions des réseaux eau et électricité.

7) **TRAVAUX A LA MAISON COMMUNALE**

Le conseil accepte un devis de GC Services d'un montant de 3 889.04 € TTC afin de faire des travaux dans les toilettes de la maison communale, et de les mettre aux normes d'accessibilité.

8) **TRAVAUX RENOVATION THERMIQUE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – DEMANDE DE DETR**

Le Maire expose que le projet de travaux de rénovation thermique de l'agence postale communale dont le coût prévisionnel s'élève à 5 175.84 € HT soit 6 211.01 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 5 175.84 € HT

DETR : 1 552.75 € (30%)

La Poste – Commission de Présence Postale Territoriale : 2 587.92 € (50%)

Autofinancement communal : 1 035.17 € (20%)

Le conseil décide de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

9) MOTION : CONSÉQUENCES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal prend une motion afin d'exprimer sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

10) DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT AUX CITÉS DE CARACTÈRE

A la demande des Cités de Caractère un référent est nommé : Mme Florence CHAPUIS.

11) NOUVELLE DEMANDE DE MME DIZIEN : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans l'attente d'un avis de la commune de Domecy sur Cure, aucune décision n'est prise pour le moment.

12) FESTIVAL « CHATEAU PERCHÉ »

Un festival organisé par l'association « Château Perché » est programmé au château de Bazoches du 06 au 10 juillet 2023.

Le projet a été présenté en mairie le 03 novembre et aux habitants de Bazoches lors d'une réunion publique le 12 novembre.

L'organisation de cet événement est très aboutie et le fruit d'une expérience de plusieurs réalisations depuis 2014.

Les différents contacts réalisés auprès des communes et des propriétaires concernés par les éditions précédentes sont unanimes et positifs.

Les retombées économiques et touristiques d'un tel événement sont de véritables opportunités pour la commune.

Le conseil municipal, après délibération, afin de permettre aux organisateurs de continuer leurs préparatifs d'organisation et de communication, émet un avis favorable au déroulement de cette manifestation.

Les organisateurs devront déposer un dossier complet en mairie qui le transmettra après avis en préfecture au minimum 2 mois avant l'évènement.

Celui-ci sera étudié avec le plus grand soin en préfecture en collaboration avec les organisateurs, le propriétaire, la mairie, la gendarmerie, le SDIS et la commission de contrôle et de sécurité, une fois toutes les conditions réunies la manifestation pourra être autorisée par arrêté du maire.

QUESTIONS DIVERSES

- Éclairage public : un devis a été demandé au SIEEEN pour passer l'ensemble de l'éclairage public en lampes « led ». Le coût est disproportionné par rapport au bénéfice espéré. La piste est donc abandonnée pour l'instant, par contre nous allons étudier la possibilité de réduire le nombre de lampadaires dans le Bourg.
- Une réflexion est menée sur l'ancien canton de Lormes pour proposer une solution d'hébergement pour personnes âgées autonomes en milieu rural, de type résidence autonomie et habitat inclusif. Dans le cadre de cette réflexion un questionnaire sera prochainement proposé aux habitants des 10 communes de l'ancien canton.
- Madame Nadia Sollogoub viendra rendre visite au conseil municipal le 19 décembre.